

---

## COMMISSION 3 : SOLIDARITÉS ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

### POLITIQUE 37 - DROITS DES FEMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

#### 37-1 EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Engagé dans la promotion de l'égalité des droits pour les femmes et les hommes le Département a pris pleinement sa place aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs dans la lutte contre le sexisme et les discriminations.

En 2021, le Département a effectué un bilan du plan d'action qu'il a mis en œuvre sur la période 2017-2021 et il a commencé à préparer son nouveau plan qui sera adopté en 2022. Le Département continuera à encourager l'émergence de projets sur des thématiques comme la lutte contre les stéréotypes de sexe, la sensibilisation des Breilliennes à la lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes, l'accès des femmes à leurs droits dans toutes les sphères de la société (conjugalité, contraception, protections menstruelles, IVG, parité,...), ou encore l'égalité professionnelle. Pour mener ces actions de sensibilisation, le Département consacrera pour la troisième année consécutive un budget spécifique de 20 000 euros, en plus des actions structurantes conduites et financées dans le cadre des politiques sectorielles.

Ces crédits permettront notamment l'organisation d'une conférence départementale à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Par ailleurs, en 2022, l'installation de distributeurs de protections menstruelles dans cinq collèges breilliens, qui a été accompagnée d'ateliers sur la vie affective et sexuelle, sera évaluée pour envisager l'extension du dispositif à d'autres collèges.

#### **Synthèse :**

***Dans le cadre de ses compétences, le Département souhaite faire vivre le principe de l'égalité femmes hommes qui est un pilier fondamental du pacte républicain. Il continuera à soutenir les initiatives locales en 2022 à travers son appel à projets et à sensibiliser ses agent-es à l'importance de cette thématique.***

#### **En conclusion, je vous propose :**

- d'approuver l'ensemble des dispositions du présent rapport conformes aux débats des orientations budgétaires ;***
- d'inscrire au budget primitif, les crédits correspondants détaillés dans les tableaux financiers annexés.***

LE PRESIDENT

**Jean-Luc CHENUT**